



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle d'évaluation
des apprentissages**

du Collège Ellis

Octobre 2019

Québec, le 10 décembre 2019

Monsieur Alain Scalzo
Directeur général
Collège Ellis
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 29 octobre 2019, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège Ellis adoptée par son conseil d'administration le 31 mai dernier. Cet examen, réalisé conformément au Cadre de référence (mai 2012) de l'évaluation des PIEA, a porté sur l'ensemble de la politique avec une attention particulière aux passages révisés.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente daté de novembre 2018, la Commission avait jugé que la PIEA du Collège Ellis était partiellement satisfaisante. La Commission recommandait au Collège de baliser le processus pouvant mener à l'exclusion d'un étudiant de manière à s'assurer qu'il ne soit pas un automatisme.

La politique révisée transmise à la Commission comprend maintenant une procédure pour la gestion des absences excédentaires. Cette procédure indique que l'enseignant doit transmettre un avis à l'étudiant qui dépasse le nombre d'heures d'absence permises et que ce dernier peut soumettre une lettre explicative à l'intérieur d'un délai prescrit. Un comité est alors responsable d'étudier le dossier et de rendre sa décision à la Direction des études.

...2

La Commission considère que la procédure décrite dans la politique révisée balise le processus pouvant mener à l'exclusion d'un étudiant et elle estime donc que le Collège a donné des suites satisfaisantes à la recommandation émise dans son rapport d'évaluation de la PIEA de novembre 2018. Elle juge que la politique est maintenant **entièrement satisfaisante**.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

p. j. (1)

c. c. M^{me} Rachel Arsenault, directrice générale adjointe
M. Stéphane Delisle, directeur des études